

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

### JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 21 DECEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des

**SOUSSIERS** pour DAMES et **BOTTINES** de **CAOUTCHOUC**, pour MESSIEURS,

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

### Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du sous-signé.

**15,000** PAIRES de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité.—style originale,—pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s. 6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s. 10d. jusqu'à 6s. 3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s.— Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Depot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. Québec, 3 décembre, 1849.

T. CASEY.

EN VENTE,

## LE CALANDRIER

### ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. NEILSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTERÊT, à 6 par cent,

UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un

TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazie ; J. T. Brousseau ; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s. 6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.



### DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

EN conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à

L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal. 9 novembre, 1849.

### COURS DE CHIMIE.

LA demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes. Le sous-signé donnera chez lui un COURS DE CHIMIE étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes. Le cours commencera le 1er Décembre. Ceux qui désirent y assister sont priés de s'adresser à lui au plutôt pour connaître les conditions.

N. AUBIN.

No. 11 rue Lamontagne.

Québec, le 23 Novembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

### ATTENTION !!

LE Soussigné ayant obtenu des *Autorités Ecclesiastiques* le droit exclusif de publier le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, avec la Rubrique de l'Eglise, et ayant déposé suivant la loi, copie de son Calendrier dans les bureaux du Régistrateur Provincial, donne avis qu'il a obtenu un privilège pour l'impression de ce Calendrier, et que quiconque copiera ou imprimera un Calendrier ou Almanach, avec la Rubrique latine pour les célébrations religieuses de l'Eglise, sera poursuivi aux rigueurs de la loi, comme contrefacteur.

STANISLAS DRAPEAU.

Québec, 23 Nov. 1849.

### UNE INSTITUTRICE DEMANDÉE.

On a besoin immédiatement d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais et le français grammaticalement, l'arithmétique, &c. S'adresser à ce bureau, par lettre affranchies. Québec, 3 Déc. 1849.

### BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre, NOAH FREER Caisier.

Québec, 9 novembre 1849.

### G. TALBOT.

Avocat. établi son bureau au No. 63 Rue St-Louis, l'auto-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.— 471, 1849.

### JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE

## SIÈGE DE CANDIE,

### LES GALLERIES

du

### Palais-de-Justice, (\*)

(Suite.)

LA MERCURIALE.

La troupe des élèves du Parquet, silencieuse et muette, descendait avec armes et bagages, c'est-à-dire avec ses plumes et ses cartons, les degrés de l'escalier qui conduisait du Palais à la cour de la Sainte-Chappelle, troupe taciturne qui ressemblait assez à des soldats qui sortent par capitulation d'une ville assiégée, lorsque le chevalier de Langeac, le brigadier des mousquetaires noirs, apparut tout à coup devant elle.

Il courut serrer la main à Gaston Lecouturier. Le jeune officier paraissait vivement ému ; mais malgré son émotion, il fit la même prestance martiale, la même résolution dans les mouvements, le même feu et le même esprit dans le regard.

—Mes amis, dit-il aux clercs, j'ai rompu mes arçons, au risque de me faire casser de mon grade, pour venir vous consoler et vous embrasser, car j'ai appris ce matin la colère du roi et l'ordre donné à M. de Requin aussi bien qu'à votre procureur-général et à notre capitaine. Nous sommes tous à l'hôtel aux arrêts forcés..... Le roi se réserve de nous infliger prochainement une punition plus exemplaire encore..... Mais à vous que sera-t-il fait ?

—Ne parlez pas au temps futur, mon cher chevalier, répondit Gaston, la chose est faite.... Nous sommes chassés du Parquet de M. le procureur-général, et, comme vous voyez, nous évacuons la place.

—Chassés ! fit Langeac, en portant la main impétueusement à la ganse de son chapeau à la mode mousquetaire, chassés ! et dire que c'est nous qui vous valons cette vilaine aubaine !

—Le sort l'a voulu ainsi, mon cher chevalier, repartit Gaston, et il n'y a nullement de votre faute dans toute cette aventure, puisque depuis longtemps nous marchons tous sans lisière, et que notre libre arbitre suffisait pour nous faire éviter une démarche inconsidérée. Point donc de justification ni de récrimination. Tout ce que je déplore dans cette circonstance, c'est qu'il y a des camarades, et Gaston désigna quelques-uns des clercs, qui ont perdu à ce jeu, et d'un seul coup de dé, leur avenir ou l'espoir d'une position heureuse. Quant à moi, je me moque de cette disgrâce, au point de vue du moins de l'intérêt, et je m'en consolerais facilement. Mon père, mon cher chevalier, n'est qu'un cabaretier, le maître du cabaret où vous nous avez fait l'honneur d'accepter à dîner, ajouta Gaston en souriant, et il a du foin dans ses bottes pour lui et pour moi.

—Ah ! mon cher Gaston, fit plaisamment le chevalier de Langeac, part pour trois, je vous prie !

Puis, se reprochant aussitôt sa plaisanterie, Langeac reprit d'un air sérieux :

—Il faudrait pourtant trouver un blais pour vous sauver tous du naufrage, et c'est aux mousquetaires ; à moi surtout qui vous ai perdus, à y songer... Ah ! quelle idée !

exclama le brigadier, quelle bonne idée !! Mes amis, je vais vous donner une recette pour reconquérir l'estime du roi, et pour rattrapper plus tard de meilleures places que celles que vous auriez pu raisonnablement espérer.

—Parlez ! parlez ! dirent les clercs.

—Le roi prépare une expédition pour secourir les Vénitiens, à Candie assiégée par les Turcs. Les forces de la France sont confiées à la valeur et à l'expérience de M. le duc de Noailles. Demandez à partir dans cette armée en qualité de volontaires, votre proposition sera indubitablement acceptée, et le roi, j'en suis sûr, sera charmé de vous voir expier des peccadilles de jeunesse par une campagne où il y aura des horions à recevoir. C'est vrai, des arquebuses à braver, c'est encore vrai ; mais où il y aura aussi de la gloire à acquérir.

—Bien ! bien ! approuvé ! clamèrent les jeunes gens.

—Vous n'avez pas peur des coups de mousquet, et vous vous êtes familiarisés avec toutes sortes de périls ; vous ferez donc des merveilles à Candie, pays au surplus que vous aimez, instruits comme vous l'êtes tous, à visiter en Grecs et en Romains. Ajoutez à cela, messieurs, que nous ferons campagne ensemble, car, ce matin même, les mousquetaires, par l'organe de leurs officiers, ont supplié le roi de vouloir bien leur accorder la faveur d'aller laver dans le sang des infidèles la triple flûte qu'ils ont commise envers Dieu, le roi et la discipline.... Et j'ose croire qu'en rentrant à l'hôtel j'apprendrai que cette faveur insigne nous a été accordée.

—Bravo ! bravo ! crièrent les espions ; nous sommes prêts ! nous sommes volontaires de l'expédition de Candie !

—Mais, objecta Gaston Lecouturier, qui n'avait pas montré moins d'enthousiasme que les autres pour accueillir cette idée, mais mon cher chevalier, à qui devons-nous nous adresser pour être admis comme volontaires ?

—A M. Colbert, répondit le mousquetaire, qui est chargé de la partie maritime de l'expédition, ou à M. de Louvois....

—Je vous arrête ici, interrompit Gaston, je n'ai que faire de M. de Louvois, et la protection de M. Colbert me suffira. Mon père, tout cabaretier qu'il est, a conservé de bonnes relations avec le grand ministre, et M. de Colbert n'a point oublié les bonnes heures qu'il a passées au cabaret de la Croix-de-Lorraine avec son ami Poisson (1).

—Très-bien donc, mes bons amis, dit Langeac en serrant affectueusement les mains des espions dans les siennes, et, vive Dieu ! nous montrerons à la France que clercs et mousquetaires, après avoir été compagnons d'espionneries, et peut-être quelque chose de pis encore, peuvent devenir des compagnons de gloire !

Les choses en passèrent comme les espions le souhaitaient. Les parents de ces jeunes gens, irrités de la conduite de leurs fils, n'opposèrent qu'une faible résistance à leur fringale de gloire et à leur transformation temporaire en soldats. Le cabaretier de la Croix-de-Lorraine, maître Lecouturier, se montra seul plus récalcitrant que tous les autres pères. Gaston

(1) Poisson, célèbre comédien, vivait avec Colbert comme Ténérec avec Scipion. Cette liaison fut si intime, que Colbert nomma sur les fonds batismaux un des fils de Poisson. On connaît l'impromptu que cet excellent comédien composa à la table du ministre, et le succès qu'il en obtint pour l'avancement et la fortune de son fils.

était son fils unique ! Mais le jeune clerc employa tant de caresses, de supplications et de promesses pour un avenir plus régulier, qu'il finit par vaincre l'opposition très-énergique du vieillard.

La troupe des élèves du parquet partit du Palais-de-Justice même, car, par une espèce de reconnaissance filiale, les espions avaient résolu d'aller entendre leur dernière messe à Paris, dans le chœur de la Sainte-Chapelle, dans les derniers jours de février 1669. Ils étaient dix-sept, car le dix-huitième clerc, le placide et généreux Blaise Mélian, d'une humeur très-peu geurrrière, leur avait dit : " Mes amis, il était de mon devoir de partager votre disgrâce, mais il n'est pas dans ma vocation de partager votre bravoure. Soyez soldats, cueillez des lauriers ; pour moi, je reste à Paris comme une ruine, comme un débris des temps reculés... je serai le dernier des espions de M. le procureur-général.

### LE SIÈGE DE CANDIE.

Candie, capitale du royaume de Candie, était assiégée par les Turcs. En vain la république de Venise avait-elle prodigué ses trésors et ses soldats pour défendre l'une des métropoles les plus importantes de son immense commerce l'opiniâtreté musulmane avait tenu tête à la ténacité mercantile de ce peuple d'usuriers et de trafiquants, qui faisait marcher de front la politique, les beaux-arts, le commerce et l'industrie.

Vénise, comme l'Angleterre d'aujourd'hui, avait monopolisé dans les lagunes l'activité des nations, et ces courtiers de génie, tenant d'une main les balances du commerce et de l'agiotage, et de l'autre, le sabre du conquérant, s'étaient assis au chevet de tous les continents, sur la roche de toutes les îles, au sommet de tous les pics, pour accaparer toutes les richesses vendables de la nature, depuis le soufre et le bitume du Vésuve et de l'Étna, jusqu'à l'écraille de tortue de Madagascar, jusqu'à l'ébène de l'Inde et l'ivoire de la Chine et du Thibet. La puissance de la république s'étendait du golfe Adriatique aux Cyclades, et des cyclades aux confins de l'Afrique et de l'Asie, et dans ce vaste réseau elle tenait sous la dépendance, modeste en apparence, de son sénat et de son doge, cent rois et cent peuples divers.

La première brèche à sa souveraineté commerciale et maritime lui fut faite par les Turcs, c'est-à-dire par le peuple le moins marchand et le moins matelot du globe, si l'on peut s'exprimer ainsi. Le siège de Candie fut en quelque sorte le signal de la ruine de Venise, et l'Angleterre aidant, cette opulente et orgueilleuse république vit tomber pièce à pièce, dans l'espace de 350 ans, les plus étincelants joyaux de sa couronne de pierreries. L'alliance de son doge avec la mer Adriatique ne devint plus qu'un stérile symbole, et le Bucentaure, chargé des dépouilles de tant de nations, des étendards de tant d'armées vaincues, sombra un jour devant le drapeau tricolore, sans chercher même à défendre, par les soixante geules de bronze qu'il portait à sa proue, l'inviolabilité du lion de saint Marc, que la république française fit venir à Paris, comme autrefois Louis XIV avait fait amener à Versailles un doge pour rendre hommage à la gloire et à la supériorité de la France dans la personne de son roi.

Le siège de Candie dura depuis deux ans ; et malgré les efforts de sa garnison, composée en grande partie d'Esclavons, malgré les secours incessants de Malte et de ses chevaliers, héritiers du courage et de l'impétuosité fabuleuse des Templiers,

(\*) Voyez *L'Ami de la Religion*, No. 126, 128, 140, 141 et 142.

malgré les expéditions chevaleresques de la noblesse française, qui allèrent à Candie à ses frais, comme les seigneurs du treizième siècle allaient en Palestine, uniquement pour glorifier le nom français et venger les outrages de la croix, la riche et populeuse cité ne pouvait manquer d'échapper au sceptre ou plutôt au caducée de l'orgueilleuse Venise. Ce fut dans ces circonstances que Louis XIV, fidèle à la vieille et sainte politique de la France, qui fut toujours de jeter son épée là où les grandes questions d'humanité et de civilisation se débattaient, que Louis XIV, disons-nous, décida qu'un secours de troupes et de vaisseaux serait envoyé aux Vénitiens à Candie, et que l'orphelin de saint Louis et de Philippe-Auguste irait encore apprendre aux infidèles que la race des héros de l'Occident n'était pas éteinte, et que les fils des conquérants de Jérusalem, d'Antioche et d'Ascalon, n'avaient pas répudié les traditions de gloire, de dévouement et de fidélité à la croix de leurs ancêtres.

Le commandement en chef de l'expédition fut confié au duc de Beaufort (si célèbre dans les guerres de la Fronde), grand-amiral de France; les galères furent mises sous les ordres du duc de Vivone, et les troupes de débarquement furent commandées par le duc de Navailles, l'un des hommes les plus braves, les plus dignes et les plus sages de ce siècle illustre.

Sortie de Toulon le 5 juin 1669, la flotte française arriva devant Candie le 19 juin.

Candie est l'ancienne Crète; ce fut de cette terre fortunée que les poètes de l'antiquité firent surgir à l'envie tout un peuple de divinités. Les nymphes, les déesses, les héros, les dieux eux-mêmes, avant d'être adorés au Capitole et dans les temples du Latium et de la Sicile, avaient des autels sur ces rivages enchanteurs, dans ces grottes profondes, sur ces monts sourcilleux où les eaux, les ombrages et les vents semblent porter incessamment au ciel l'encens, les prières, les vœux et les actions de grâce d'une nature toujours jeune, toujours calme et toujours féconde.

L'Olympe, le séjour du maître des dieux, le mont Ida, si célèbre par le jugement de Paris, le Labyrinthe, cette inextinguible prison inventée par Dédale, et une foule d'autres sites et monuments, ont fait et font encore de la Crète l'une des plus charmantes contrées de l'univers. Et comme vestibule à cette terre, patrie de dieux et de souverains, on trouve Cérigo, l'ancienne Cythère, qui semble jetée sur cette mer bleue pour justifier et réaliser la fable des poètes qui font naître Vénus de la blanche écume des mers. En voyant Cérigo apparaître avec sa double ceinture de rochers de corail et de pampres verdoyant, ses plages ombrillées de fleurs et de coquillages azurés, ses flèches de myrthe et ses croupes de collines semblables à des carquois renversés, le passager s'écrie: "Voilà Cythère!" le marin crie: "Voilà Cérigo!!!"

On avait annoncé aux généraux français qu'ils trouveraient à Candie une garnison de douze mille hommes, des munitions considérables, et une artillerie nombreuse et bien servie. Le duc de Beaufort et M. de Navailles ne trouvèrent, à leur grande surprise, dans les murs de la ville que deux ou trois mille hommes décimés chaque jour plus encore par les maladies que par le canon des Turcs, une artillerie démontée en grande partie et une disette effroyable.

Cependant, pour l'honneur du drapeau de la France qui flottait sur le fort Dimitri, à côté de celui de la république, il fallait inaugurer le ravitaillement de Candie. Le duc de Beaufort et M. de Navailles décidèrent qu'une sortie s'effectuerait, et que de forts détachements, choisis dans tous les corps de l'expédition, iraient attaquer et détruire, s'il était possible, les ouvrages avancés de l'armée ottomane.

Cette attaque eut lieu dans la nuit du 24 au 25 juin.

Les Français, qui avaient refusé la coopération des troupes vénitienes, se précipitèrent, guidés par leurs généraux, et avec une grande valeur, dans les tranchées et sur le camp des Turcs. Déjà, l'ennemi, surpris dans son sommeil, fuyait de tous côtés, en poussant des hurlements effroyables, lorsqu'on fourna de mine fit explosion et changea, comme par magie, le moral des deux armées. Les soldats turcs reprirent courage et furent ramenés à la charge par le grand visir en personne, tandis que les Français, saisis d'une terreur panique, se ruèrent confusément vers les portes de la ville en s'écriant: "Nous

sommes minés! nous allons tous sauter!" Ce ne fut pas une retraite, ce fut une déroute complète.

A. DE B.

(A Continuer.)

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des villes et des campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à notre journal. C'est une assez singulière manière d'encourager les gens. Depuis un mois, pas une seule lettre d'argent nous est parvenue de la campagne. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès du journalisme canadien, serait de payer ces comptes d'abonnements. Nous prions donc ceux qui nous doivent l'année 1849 de vouloir bien payer au plutôt, soit à nos agents ou par lettre. Ils voudront bien se rappeler que pour publier des journaux, comme pour faire la guerre, il faut de l'argent.

Nous prions aussi nos AGENTS, qui ont reçu des comptes en Septembre dernier de vouloir bien collecter ces sommes au plus vite et nous les expédier par la malle.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 24 DÉCEMBRE, 1849.

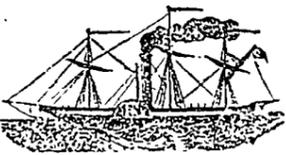
Notre Extra de Vendredi.

INCENDIE.—Il semble depuis un certain temps que l'on ne peut passer une semaine sans avoir à annoncer quelque incendie. Hier la nuit encore, le feu à entièrement consumé la bâtisse adjoignant notre établissement ainsi qu'une partie du magasin de quincaillerie de M. Scott. Nous devons nos remerciements aux citoyens et au MM. du clergé.

L'incendie de la nuit dernière qui a failli détruire notre établissement nous force de remettre à lundi prochain la publication de notre feuille. Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'un extraordinaire des nouvelles les plus importantes.

Par le Télégraphe.

ARRIVÉE DU STEAMER



Hibernia.

Nouvelles d'Europe

DE 7 JOURS PLUS RÉCENTES.

New-York, 18 déc. 2h. P. M.

LIVERPOOL 30 Nov.—Le coton avait éprouvé une légère baisse. Le marché de grains était sans activité, les prix nominaux: la fleur américaine se vendait de 23s. à 24s.

FRANCE.—Dans l'assemblée législative plusieurs membres ont terminés leurs querelles par des duels. Pas moins d'une demi-douzaine ont déjà fixé l'attention des parisiens et P. Bonaparte a figuré dans trois ou quatre de ces rencontres dont pas une n'a eu de fatales résultats. Ce goût de se battre a pris un tel caractère de développement que le Gouvernement menacé de passer des lois sévères à cet égard.

Il est question de changer l'Assemblée législative en constituante en ajoutant 150 membres: l'on parle de donner à ce corps le pouvoir d'élire le président, et d'avoir le droit d'étendre la durée de sa charge aussi longtemps qu'il sera jugé à propos afin d'éviter l'inconvénient d'avoir aussi souvent recours au suffrage universel.

EMPIRE D'ALLEMAGNE.—Une dépêche télégraphique reçue à Berlin annonçait que l'Autriche s'opposait formellement à la convocation des Chambres à Erfurt. La Prusse s'opposait à cette intervention et l'Autriche menaçait d'avoir recours aux armes: mais ce différend paraît s'être arrangé car des nouvelles de Berlin annonçaient que le roi avait consenti à la convocation du parlement d'Allemagne.

TURQUIE ET RUSSIE.—Il paraît que la flotte anglaise avait reçu l'ordre de quitter les Dardanelles et qu'elle était à présent à Malte.

Des lettres de Constantinople, du 10,

faisait mention de nouveaux différends survenus entre la Russie et la Turquie au sujet de la fermété que la France et l'Angleterre avaient déployée dans la question des réfugiés.

WASHINGTON.—Le président n'était pas encore élu.

BOSTON.—L'enquête dans l'affaire de Webster a rendu un verdict de culpabilité.

Le Canadien de vendredi dernier, contient l'article qui suit:—

NOMINATIONS.—Nous apprenons avec plaisir que M. DAVID ROY qui avait succédé à l'honorable A. N. MORIN, comme juge de la cour des Requetes, mais qui se trouva mis à la retraite par la suppression de cette cour, et qui depuis, contre l'ordinaire des juges mis à la retraite, est resté sans pension comme sans emploi, vient d'être nommé juge du nouveau district du Saguenay. Nous croyons que M. Roy aurait pu réclamer une pension de retraite s'il n'avait été stipulé lors de la nomination, qu'il n'y aurait pas droit dans le cas où la cour des Requetes serait abolie.

M. Morin n'a jamais été juge de la cour des Requetes qui, créée par une ordonnance du défunt conseil spécial, a été abolie par le statut 4 et 5 Victoria, ch. 20. Ce statut divisait le Bas-Canada, en districts judiciaires et M. Morin fut nommé juge des districts de Rimouski, de Kamouraska et St. Thomas.

M. Morin ayant résigné ses fonctions judiciaires, M. Guy juge de certains districts de Montréal fut nommé à sa place; et comme ce monsieur ne pouvait être à Missisquoi, St. Hyacinthe, Richelieu, Beauharnais et St. Jean et se trouver en même temps à Rimouski, Kamouraska et St. Thomas, l'exécutive d'alors, pour remédier aux inconvénients qui survenaient de cette dernière nomination, appliqua dans ce cas les dispositions de la sec. 22 de ce statut, pourvoyant que dans le cas d'absence, le gouverneur sous son sceing et sceau nommerait un substitut au juge absent. Il est bon de remarquer en passant que M. Guy, depuis et pendant toute la durée de sa nomination n'a jamais mis les pieds dans les districts de Rimouski, Kamouraska et St. Thomas. Quoi qu'il en soit de cette licence d'interprétation, comme le statut devait être bientôt abrogé, M. Roy fut nommé substitut du juge absent des districts dans lesquels il n'avait jamais été, et il fut bien expliqué au nouveau fonctionnaire que, sa nomination ne lui donnait aucun droit de réclamation quelconque contre le gouvernement par suite de la suppression de l'office qui lui était donné.

Plus tard, M. Lafontaine, introduisit et fit passer l'acte 7 Victoria, chap. 16 rappelant l'acte 4 et 5 Victoria ch. 20. L'acte de M. Lafontaine créa six juges de circuits qui furent tous nommés, et M. Roy ne fut pas du nombre des nouveaux fonctionnaires. Il ne fut pas mis à la retraite, comme le dit le Canadien, mais il cessa d'être juge d'un tribunal aboli par la loi, sans que l'administration ait cru devoir le continuer dans ses fonctions sous le nouveau système inauguré par l'acte de 1843. M. Roy n'avait donc aucun droit à une pension; et même aux termes de la lettre qui l'informait de nomination, il ne pouvait pas même prétendre à une indemnité.

M. Roy n'est pas nommé juge du district du Saguenay, car ce district n'existe pas; mais seulement juge du circuit de Chicoutimi.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que John Maguire écr. de cette ville entre en lice pour le collège électoral de Megantic, et qu'il doit briguer les suffrages des électeurs de ce comté. Ce monsieur est de retour d'une visite qu'il a faite dans diverses parties de ce comté, et d'après les informations qui nous sont communiquées par des personnes notables de ce comté, le succès de ce monsieur est indubitable. Nous nous réjouissons de ces rapports, et de la détermination des électeurs de cette localité, qui en faisant choix d'un mandataire, que le parti libéral a constamment compté au nombre de ses défenseurs, semblent racheter leur passé, et prendre rang avec les comtés Canadiens, dans la cause de la défense de nos libertés. Les besoins nombreux de ce Comté, ou la colonisation Canadienne marche à pas si rapides, que sous peu, elle sera en majorité, seront défendus avec avantage par ce monsieur qui à nos sympathies et à qui nous souhaitons plein succès.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE.—Nous annonçons avec un bien grand plaisir que les directeurs de la société d'agriculture à leur assemblée de samedi, ont décidé de continuer encore une année la publication du Journal d'Agriculture. C'est une faveur que la société d'agriculture se termine à faire au public pour l'avancement des intérêts et dans l'espoir de faire comprendre enfin l'avantage d'un tel journal. Mais pour cela il faut qu'on s'empresse de faire parvenir au bureau toutes les sommes qui sont dues à la société d'agriculture. Nous espérons qu'on aura soin de nous envoyer le journal à l'avenir qu'aux sous-

cripteurs qui payent.—Il serait assurément bien difficile d'avoir une feuille agricole mieux dirigée que ne l'est le journal actuel et la société d'agriculture ne saurait faire de meilleurs sacrifices que ceux qu'elle fait pour le soutien de ce journal; mais ne serait-ce pas une ingratitude de la part du public de ne pas recondre des efforts aussi louables? Que les agriculteurs instruits de chaque paroisse s'intéressent à cette publication destinée à relever à son propre niveau la condition de la classe agricole. Avec les lumières de l'éducation l'agriculture est le plus noble des états. Les cultivateurs instruits devraient se faire un devoir de communiquer des écrits et des renseignements au journal; et le fruit de leurs observations et de leurs expériences heureuses ou malheureuses, afin que les autres imitent leur exemple, s'ils ont réussi et ne fassent pas comme eux si leurs expériences sont infructueuses; et le journal leur communiquera en retour les expériences et les observations des autres peuples dont il pourrait faire leur profit. Il doit être possible d'encourager ce journal et de lui faire avoir un patronage suffisant.

Etats-Unis.—L'agitation qui s'était manifestée lors de la réunion des membres au Congrès, loin de se calmer, vient de prendre un caractère des plus graves. Après 48 épreuves du scrutin, au milieu de la plus grande excitation, les partis semblaient s'apaiser et s'entendre, déjà il ne manquait plus à un Mr. Brown de l'Indiana, que cinq ou six suffrages pour monter au trône présidentiel, et la victoire semblait assurée aux Democrats; mais tout-à-coup une déclaration grave vient en un instant détruire le fruit de plusieurs jours de labeurs et replonger les membres dans une lutte plus acharnée qu'auparavant. On accuse Mr. Brown d'avoir trahi son parti en promettant aux Wigs d'agir conformément à leurs intentions et le fait est prouvé. Mr. Brown est accusé de reproches et résigne pour la forme seulement, car déjà la confiance publique l'avait abandonné. Aux dernières nouvelles le plus grand désordre régnait dans le congrès et plusieurs membres étaient venus jusqu'à se menacer. On avait tenté une épreuve qui n'avait amené aucun résultat satisfaisant, près de trente membres étaient sur les rangs de la candidature.

Italie.—Les nouvelles de Rome, en date du 20 nov. annonçaient l'arrivée du général Baraguay d'Hilliers, en remplacement du général Rostalan qui a résigné ainsi que Mr. de Corcelles. Tout le monde ignorait encore quelle politique le commandant en chef allait suivre. Le retour du Pape que l'on considérait comme très prochain se trouve différé par ces nouvelles disposition et l'on ignore jusqu'à quand ce retard se prolongera. Une lettre de Rome publiée dans les journaux de Paris, s'exprime ainsi:

«Laisant de côté toute autre question qui rapport au retour du pape dans ses états, il en est une qui est de la plus grande importance c'est celle des finances. Le trésor est vide; dernièrement l'on a été obligé de faire un emprunt de 10,000 piastres: cela a pourvu aux besoins du moment, mais comment rencontrer les dépenses de ce mois et du mois prochain. C'est que tout le monde ignore, ce que personne ne peut prévoir. La confiance manque chez les capitalistes et l'on ne peut compter sur la possibilité d'un nouvel emprunt. Tout l'espoir des Romains se concentre dans le retour prochain du Pape.

Demain, dans toutes les églises catholiques, les membres de la St. Vincent de Paul feront une collecte en faveur des pauvres.

Chemin de Fer de Québec à Melbourne.

CORPORATION DE QUÉBEC.

EXTRAIT DU CENT CINQUANTE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

10 décembre 1849.

PRÉSENTS:—MM. TESSIER, MURRAY, GUAY.

Enfin votre comité, conformément à la résolution de votre Conseil du 30 novembre dernier, a pris en considération la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Québec à Melbourne, qui demande un emprunt de £100,000 pour aider à la construction de ce chemin, en bons ou débetures qui seront émises par sommes de £36,000 au plus par année.

Cette demande a pour but l'exécution de la plus grande entreprise qui ait été encore formée dans le district de Québec, entreprise qui favoriserait le développement de son agriculture et de son commerce de la manière la plus puissante. Aussi votre comité doit-il déclarer qu'elle a tous les bons souhaits des citoyens, et que ceux qui sont chargés plus spécialement de leurs intérêts doivent faire tous leurs efforts pour la faire réussir, parce qu'elle est de nature à donner une nouvelle vigueur à la prospérité de leur ville. L'avantage des chemins de fer

est proclamée tous les jours par leurs immenses résultats.

Le chemin projeté embrasse dans son parcours l'espace qu'il y a entre cette ville et Melbourne, c'est-à-dire 93 milles, à travers un pays presque partout habité, et constituera, une fois achevé, un des deux embranchements d'un tronç principal qui va se rattacher aux nombreuses voies ferrées des Etats-Unis par l'état de Vermont, l'autre embranchement allant à Montreal. Le prix d'exécution de ce chemin a été estimé, par M. Gzowski, ingénieur civil, à la somme de . . . . . £615,988 10 0 répartie comme suit:

3 milles le long du fleuve St. Laurent en partant de Québec. . . . . £50,488 10 0  
3 milles dans les townships 539,500 0 0  
83 milles en arrivant à Melbourne. . . . . 56,000 0 0  
£615,988 10 0

Pour le détail votre Comité prend la liberté de se référer à la lettre ci-jointe adressée par M. Gzowski à M. Lévy, secrétaire de la compagnie et l'un des membres de votre Conseil.

Sur la somme totale à laquelle est estimé le prix du chemin, la compagnie propose à la corporation de lui emprunter celle de £100,000, ou plutôt son crédit pour cette valeur, car elle n'exige que ses débetures qu'elle fera négocier elle-même. Votre comité connaissant les sentiments des habitants de Québec, comme il l'a exprimé plus haut, sur cette entreprise et la conviction générale qu'elle ne pourrait qu'accroître leur prospérité, ne s'arrêtera point ici pour démontrer les bienfaits qui pourraient en découler, par des raisonnements et par des chiffres. Il passera de suite à l'examen des conditions auxquelles doit être fait le prêt important que l'on sollicite. La première a rapport au point où se terminera le chemin à Québec, question qui paraît essentielle aux personnes qui recherchent par dessus tout l'avantage de leur localité et qui craignent d'en voir compromettre les intérêts, tandis qu'aux yeux de ceux qui n'envisagent les améliorations publiques que sous le point de vue général, les considérations locales purement ne méritent qu'une attention secondaire. S'il est vrai que le chemin de fer de Melbourne ne sera avantageux pour Québec qu'en le faisant aboutir dans son enceinte et dans son port, grand débouché maritime d'une portion si considérable de l'Amérique, l'on peut s'y amener, car tout grave que soit l'obstacle que présente le passage du St. Laurent, votre comité pense qu'il peut-être franchi. Dans la suppression contraire, on dit qu'il serait à craindre que la ville n'en souffrit dans ses intérêts commerciaux et sa population, parce que comme le chemin finirait à un point de la rive droite du fleuve où les vaisseaux d'outre mer pourraient aller déposer et recevoir leurs cargaisons, si le chemin ne pouvait être prolongé jusqu'à Québec même, par des barges à vapeur qui recevraient les chars d'une rive pour aller les déposer sur l'autre, comme cela a lieu, dit-on, sur quelques rivières des Etats-Unis une partie du commerce de cette ville se porterait à la Pointe-Lévy ou St. Nicolas, et sa prospérité recevrait une atteinte sérieuse de ce qui aurait été entrepris originellement pour l'accroître. Mais d'un autre côté il y a des personnes dont le témoignage est du plus grand poids, qui regardent ces craintes comme mal fondées et chimériques, et qui sont convaincues que quelque soit le point où s'arrête le chemin sur l'une ou l'autre rive du fleuve dans le voisinage de Québec, cette ville ne laissera pas que d'en profiter, tandis que si le chemin n'est pas fait, les marchandises et les produits qui y viendraient, prendront la voie de Montréal quoique 60 lieues plus éloigné de la mer, et qu'elle se trouvera ainsi privée d'un commerce qu'elle aurait eu si les communications pour y arriver avaient été plus faciles. La création d'une ville au bout du chemin sur la rive droite du fleuve, si on ne peut le continuer plus loin, ne peut d'ailleurs faire tort, dans leur opinion, à la prospérité de Québec, attendu que les deux villes en feraient qu'une coupée en deux par le fleuve, et que la prospérité d'une partie ne pourrait nuire à la prospérité de l'autre. Enfin ils ajoutent avec une grande apparence de raison que dans toutes les éventualités le chemin de fer attirera les produits de tous côtés dans le port de Québec, parce qu'il est le plus voisin de l'Atlantique dans la grande vallée du St. Laurent.

Quoiqu'il en soit néanmoins de ce raisonnement, votre comité est décidément d'opinion qu'avant de consentir au prêt demandé, la Corporation doit exiger que le chemin aboutisse dans le port de cette ville, à l'embouchure de la rivière St. Charles, en traversant le fleuve au Cap-Rouge et suivant le fond de la vallée où coule cette rivière, si la chose est possible et praticable avec les moyens qui seront à la disposition de la Compagnie.

Cette condition acceptée, la seconde qu'il importe de préciser est la nature de l'hypothèque qui sera donnée. A cet égard l'acte amendé de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au St. Laurent passé par la législature cette année, nous fournit un modèle qui offre toutes les sûretés désirables. Cet acte décrète que lorsque le chemin de fer qui en forme l'objet, sera achevé, le revenu qui en proviendra sera affecté au paiement:

10 De toutes les dépenses nécessaires d'administration et d'entretien du chemin...

20 Des rentes des constitués rachetables...

30 De l'intérêt de l'argent prêté à la Compagnie avec la garantie de la province...

40 De l'intérêt de tout autre argent prêté à la Compagnie...

50 Des 1 pour cent destinés à former le fonds d'amortissement sur ce qui restera à distribuer...

60 Du dividende des actionnaires.

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

Après le paiement des dépenses nécessaires du chemin, la rente des constitués rachetables est prise avant tout autre intérêt et dividende...

il reste encore une balance à diviser entre les actionnaires, en sus de leur intérêt de 6 pour cent, de... £2,184 7 6

Comme le calcul du revenu est basé inévitablement sur des comparaisons et des analogies, votre comité pour aller au devant de ceux qui ont des doutes sur le succès de l'entreprise, reconnaît avec eux que le produit du chemin tel que l'on vient d'estimer, pourrait être exagéré; mais cette exagération ne pourra durer que quelque temps, car une partie du pays que le chemin doit traverser étant peu ou point peuplée aujourd'hui, le sera bientôt dans toute son étendue, et chaque jour le démontre, s'il y en a un, disparaîtra par l'augmentation naturelle de la population, de l'agriculture et du commerce, et fera place insensiblement à des bénéfices qui augmenteront ensuite d'année en année. C'est la destinée inévitable de cette entreprise comme de toutes celles du même genre faites en Amérique, où l'on peut dire que le commerce et les richesses ne font que prendre leur premier essor comme la population, et que toutes ces choses sont destinées à atteindre un degré de grandeur qui surpasse tous les calculs et qui étonne ceux qui portent leurs regards vers l'avenir de ce vaste et fertile continent. Il y a à peine un siècle, il n'y avait que 2 millions de pauvres colons dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui cette population s'élève à 25 millions d'habitants, et l'accroissement des produits nécessaires à la nourriture de l'homme a marché avec encore plus d'rapidité. Cet accroissement des produits agricoles, sans compter les autres, se soutiendra parce que la surabondance de la population européenne qui manque de pain en bien des endroits, la rendant de plus en plus tributaire du nouveau monde pour sa subsistance, activera sans cesse les producteurs Américains, qui trouveront dans ce commerce la base la plus sûre de leur prospérité.

Après avoir pesé sous ce point de vue les faits et les considérations qui viennent d'être rapportés et bien d'autres que l'on n'a pas jugé à propos d'insérer ici, parce qu'ils se présentent d'eux-mêmes à l'esprit, et calculé les résultats que doit avoir une amélioration aussi considérable que celle qui fait l'objet de ce rapport, votre comité a été d'opinion que de quelque manière qu'on l'exécutât, son exécution ne peut qu'être avantageuse au district de Québec, et par suite à sa ville capitale la cité que nous ne présentons, parce qu'elle ouvrira les nouvelles sources de prospérité et de civilisation qui sont promises par la création de ces merveilleuses voies de communications et que d'ailleurs le résultat qu'elles ont en ce point où on en a fait est le seul argument à opposer à ceux qui nient l'influence des chemins de fer sur les progrès de toute espèce auxquels peut aspirer un nouveau pays.

ULRIC J. TESSIER, Président.

F. N. GARNEAU, Greffier.

Quant aux autres stipulations, votre comité ne s'y arrêtera pas à cette heure, parce qu'étant de détail, elles seront mieux réglées plus tard. Il suffit d'appuyer pour le présent sur celles qui sont fondamentales.

Passant maintenant au fruit de ce chemin, votre comité va entrer dans quelque détail sur le revenu probable qu'il donnera. M. Gzowski, après avoir visité le pays qu'il devra traverser, assure que ce sera une entreprise profitable pour les actionnaires et avantageuse pour Québec.

Je dois observer, dit-il dans sa lettre à M. Lloyd du 30 novembre, que les profits qu'en retireront la ville et tous ses habitants, devraient présenter, dans mon opinion, un motif suffisant pour faire faire promptement un ouvrage qui sera une grande source de richesse, et qui augmentera la valeur des biens mobiliers et immobiliers, tout en créant des avantages pour la classe mercantile. Il ouvrira une communication non interrompue avec l'Atlantique et les marchés anglais et américains dans toutes les saisons de l'année, avantage immense qui fera plus que contre balancer la perte des habitants de Québec s'il fallait les taxer pour rembourser les £100,000 prêtés par la ville.

Le même ingénieur qui a assez d'expérience et de connaissance du commerce du Canada et des Etats de la confédération américaine qui nous avoisine, pour que sa parole soit appréciée, estime le revenu du chemin, la première année qu'il sera ouvert dans toute sa longueur, à la somme de £82,959, qu'il attribue comme suit :

65 voyageurs de première classe en allant et autant en revenant chaque jour, 10s. par tête... £20,075 0 0

95 voyageurs de seconde classe, do de do 5s. par tête... 11,862 10 0

35 tonneaux de frets d'objets divers de do de do à 11s-3d le tonneau, 14,371 17 6

80,000 quarts de farine, à 7d. le quart... 2,500 0 0

20,000 quarts de lard, bœuf, beurre, saindoux, pois, etc., à 8d. le quart... 750 0 0

80,000 tonneaux de bois, à 7s. 6d. le tonneau... 30,000 0 0

Trafic et voyageurs intermédiaires malles... 3,500 0 0

Revenu total la 1ère année... £83,059 7 6

Or, si l'on défalque de cette somme de £83,059. 7. 6, l'intérêt annuel du capital employé pour la construction du chemin de fer, à savoir : £39,000 0 0

les dépenses annuelles calculées à £275 par mille chaque année, 93 milles 34,875 0 0

ou £73,875 0 0

BUREAUX DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. AU CANADA! Stanislas Drapeau, Propriétaire, AGENT GENERAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNITAIRE POUR l'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique. PRENDRE la liberté d'informer MM. les Marchands et autres habitants du Canada, que, vu l'ère nouvelle qui s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par la libre navigation du St. Laurent, aux bords de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autres personnes de ce pays, pour l'achat de toutes Marchandises, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c., qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE. Le Soussigné ose espérer que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jour, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets. Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada. Ecrite franco, à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, et AGENT GENERAL au CANADA.

ANNONCES PARISIENNES. 101 CARTES COLORIÉES, CARTONNÉES et RELIÉES POUR 20 FRANCS. ATLAS UNIVERSEL, HISTORIQUE et Géographique, par HOUZE. Autorisé, le 1er Juin 1849, par l'Université de France. Donnant les divisions et modifications territoriales de toutes les nations aux époques importantes de leur histoire, avec notice sur tout les faits historiques et l'indication des lieux où ils se sont accomplis. Arrêté du grand-maître de l'Université de France qui approuve et autorise l'Atlas Universel de Houze: Le ministre du département de l'Instruction publique et des cultes, grand-maître de l'Université. Vu la déclaration du conseil de l'Université en date de ce jour, OUI le rapport sur un ouvrage intitulé: Atlas Universel, Historique et Géographique, par Houze, arrêté: Le dit ouvrage est admis pour être placé dans les bibliothèques des lycées et des collèges. Fait à Paris, le 1er juin, 1849. Le ministre de l'Instruction publique, FALLoux. Le secrétaire du conseil, GUINAULT. Pour ampliation: Le chef du secrétariat, COLLIN. Le chancelier de l'Université, THIENARD.

Détail des 101 cartes composant l'ATLAS UNIVERSEL, le seul avec lequel on puisse apprendre l'histoire et la géographie. 1e. Histoire-Sainte—14 cartes. 1e. carte: le Paradis terrestre; 2e la Terre partagée aux fils de Noé; 3e la Terre de Chanaan au temps d'Abraham; 4e le Départ pour le voyage des Israélites; 5e la Terre-Sainte en 12 tribus; 6e sous Salomon; 7e empire de Babylone à la fin de sa captivité; 8e royaume d'Israël et de Juda; 9e royaume d'Israël; 10e Palestine sous Constant; 11e Syrie et Palestine, temps de Mahomet; 12e du temps de la première croisade; 13e de la troisième croisade; 14e de nos jours. 2e. Europe—80 cartes. Histoire de France.—30 cartes. 15e Gaule sous J. César; 16e Gaule sous l'Empire; 17e après la venue des Francs; 18e France sous Clovis (en 510); 19e partagée par son fils (en 520); 20e partagée après Clotaire (565); 21e sous l'épave (753); 22e Empire de Charlemagne (768); 23e partage de cet Empire (843); 24e France avant Hugues-Capet (987); 25e sous Hugues-Capet (987); 26e à la mort de Philippe (1108); 27e de Louis-le-Jeune (1180); 28e de Philippe-Auguste (1223); 29e de saint Louis (1270); 30e de Charles-le-Bel (1328); 31e sous Philippe de Valois (1328); 32e après le traité de Brétigny; 33e après Charles-le-Sage; 34e après Charles VI; 35e après l'expulsion des anglais (1453); 36e après Louis XI; 37e après François Ier; 38e après Henri III; 39e après Louis XIII; 40e après Louis XIV (1715); 41e après Louis XV; 42e Empire français (1809); 43e la France de nos jours (1849). Histoire d'Angleterre—10 cartes. 45e Grande-Bretagne, sous l'Empire (de siècle après J.-C.); 46e après l'invasion saxonne (5e s.); 47e sous l'heptarchie (6e s.); 48e lors de l'invasion danoise (8e s.); 49e sous Alfred-le-Grand (9e s.); 50e après l'invasion normande (11e s.); sous les Plantagenet; 52e pour la guerre des deux roses (15e s.); 53e sous les Tudor et les Stuart (à 1685); 54e le Royaume-Uni, de nos jours (1849). Histoire d'Espagne et Portugal—8 cartes. 71e Espagne et Portugal sous les Romains; 72e, avant les Visigoths (6e s. ap. J.-C.); 73e, sous les Visigoths; 74e sous le kalifat de Cordoue; 75e après sa chute; 76e, pendant le royaume de Grenade (de au 15e siècle); 77e après l'exclusion des Maures (16e s.); 78e Espagne et Portugal de nos jours (1849). Histoire d'Allemagne—12 cartes. 79e Germanie avant J.-C.; 80e à la fin du 6e siècle; 81e, sous les trois frères (de au 8e siècle); 82e, après Charlemagne (731-813); 83e, Allemagne sous ses successeurs (à 911); 84e, sous la maison de Saxe (à 1024); 85e, sous la maison de Franconie (à 1187); 86e, sous la maison de Souabe (à 1273); 87e, sous la maison de Habsbourg, etc. (à 1427); 88e, sous la maison d'Autriche (à 1612); 89e, l'Allemagne et la Pologne, en 1788; 90e, de nos jours (1849). Histoire des états du Nord—4 cartes. 91e, Russie, Suède, Norvège, Danemark au 5e siècle; 92e, à la fin du 19e siècle; 93e, à la fin du 14e siècle; 94e, de nos jours (1849). 3e. Les autres parties du Monde—6 cartes. 95e, Asie au temps d'Alexandre; 96e, de Genséric; 97e, après sa mort jusqu'à nos jours; 98e-99e, Amérique; 100e, Afrique; 101e, Océanie.

MÉCANISME MERVEILLEUX. FABRIQUE D'HORLOGERIE. AU COMMERCE DU CANADA. HENRI CAPT & CIE. No. 13, RUE D'ALGER ST-HONORÉ, PARIS. Informer que leur Etablissement offre un assortiment des plus complet et des plus riches de l'Europe, consistant en Horlogerie, Bijouterie, Pendules, Pièces de musique, &c., Exposition d'une Pendule, avec huit oiseaux chantant en chœur. Une liste des prix, avec modèles, sera expédiée sous peu aux différents agents d'Amérique. S'adresser à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie, seul agent pour le Canada.—3 déc.

LA TRIBUNE SACREE, Revue Mensuelle, 64 pages, format in-Svo., imprimé sur beau papier. BUREAU: Rue Neuve-St-Augustin, No. 49, à Paris. Contient des Discours, Sermons, Mandements, Dominicales, Sujets de circonstances, Morceaux complets (points d'analyse), par les principaux prédicateurs de la France et de l'étranger. Cette revue contient la matière de 6 volumes in-Svo., véritable manuel du Prédicateur et des amis de la littérature sacrée, et ne coûte que 15 francs par an. On s'abonne en Canada, (chez le seul agent), à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

PIANOS DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE PLEYEL. Rue Rochecouart, 20, et rue Grande-Batelière, 2, à Paris. On trouve dans les magasins de PLEYEL & Cie., un choix considérable de PIANOS neufs de tous genres, et notamment un nouveau modèle de PIANOS DROIT, à cordes obliques, qui ne laisse rien à désirer pour l'éclat et la force du son, la promptitude du clavier et l'élégance de la forme. La maison PLEYEL ayant à cœur d'entretenir les nombreux ouvriers qu'elle a conservés dans ses ateliers, est décidée à faire de grands sacrifices sur les prix, vu la crise générale monétaire. EXPORTATION.—Pianos spécialement fabriqués pour résister aux influences atmosphériques des pays d'outre-mer. On expédie au Canada directement ou par l'entremise de la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

29 vols. HISTOIRE UNIVERSELLE de l'EGLISE CATHOLIQUE. 29 vols. In-Svo. 5 fr. chaque. Par M. l'abbé RORNBACHER, Docteur en Théologie de l'Université de Louvain, Professeur au Séminaire de Nancy. 2de. Édition.

ON annonce une seconde édition de cet Ouvrage. Le succès de la première, tirée d'abord à 1,500, puis à 2,700 exemplaires, et complètement épuisée avant d'être achevée, rend tout éloges superflus. L'auteur revêt avec soin l'édition nouvelle, et il invite ses lecteurs à lui transmettre leurs observations en l'adressant par écrit aux Editeurs. Il se propose de combattre d'une manière plus directe les erreurs modernes condamnées récemment par le Concil provincial de Paris. L'ouvrage formera 29 volumes in-8. Le tome premier paraîtra dans le courant de janvier prochain; les suivants régulièrement de mois en mois. Le prix de chaque volume est de 5 fr. chez Gaume frères, à Paris. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—30 nov. 1849.

RUE DE PROVENCE, No. 5, à Paris. PRIMES DONNÉES POUR RIEN!! PARAISSANT chaque MOIS, Abonnement: 15 francs. 15 F. LE FOYER DOMESTIQUE, 15 F. JOURNAL COMPLET DE LA FAMILLE. POUR LES PÈRES, revue politique et commerciale, &c. POUR LES MÈRES, économie domestique, hygiène, religion, modes, littérature, nouvelles, etc. POUR LES DEMOISELLES, dessins de broderies, gravures de modes, patrons nouveaux, travaux d'aiguille, musique, anecdotes. POUR LES FILS, analyse des cours de Sorbonne, sciences, arts, inventions nouvelles, équitation, chasse et pêche, &c. POUR LES ENFANTS, recueil de contes moraux, historiques, variétés instructives et amusantes. POUR LE SALON, nouvelles parisiennes, poésie, chronique des théâtres, &c. Dans chaque numéro, des articles spéciaux sur l'agriculture et l'horticulture, avec indication des meilleurs procédés. Par une heureuse combinaison, tout abonné reçoit immédiatement, pour rien, une GRANDE et MAGNIFIQUE GRAVURE du prix de 15 fr. ou à son choix, 10 morceaux de Musique nouvelle des auteurs les plus en vogue.—On s'abonne en Canada, à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

BAZAR de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées. Mesdames FAN YELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOULSEY. Mesdames McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraîchissements. Par ordre, JOSEPHTE MASSUE, Secrétaire. Québec, 7 Décembre, 1849. JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, No. 11, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT !

Programme pour l'Année 1850.

U MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 15 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désireront détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière: nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes; car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine,

Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes.

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigraphe suivante que nous adoptons:

Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles.

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 15 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 15 février, il nous est impossible de renouveler ou d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

MARTIN RAY, Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé AGENT des EAUX de PLANTAGÈNE. C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 25 sept. 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

A LOUER. PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier. AUSSI. Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 19 sept. 1849.

Nouvel Etablissement. Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR Libraire et Papetier. RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville, QUÉBEC. Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes, Plumes de Cigogne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encris, Papier portatif, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine. Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public. J. T. Brousseau. Québec, 28 mai, 1849.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849. VIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échü qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er décembre prochain ils seront tous indistinctement poursuivis. FELIX GLACKEMEYER.

Guitares Françaises. DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés, AUSSI. Cordes françaises pour Guitares et pour violon. J. & O. CRÉMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

Pour être publié. LE LIVRE DES FORMES LÉGALES pour la TRANSACTION DES AFFAIRES adapté pour l'usage DES MARCHANDS, COMMERCE, OUVRIERS, FERMIERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée. AUSSI. Table de Profit et d'Escompte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différents taux, venant depuis neuf jusqu'à seize par cent de premium; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents. Par W. H. RICHMOND, Auteur de la "Tenure des Livres en partie double. Prix: 6s-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage. Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON. -RELIGION. Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France. POLEMIQUE. Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Éloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française. LEGENDES. St. François Xavier, St. François de Sales. ETUDES CONTEMPORAINES. Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Viénot. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. Etat religieux du monde. La logique et les faits sur les maximes gallicanes. Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple. ETUDES PHILOSOPHIQUES. De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde, Roger Bacon, Le peuple. ETUDES POLITIQUES. Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne, William Pitt, La jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise. Les Polonais dans la Révolution européenne. ETUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE. Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'Épargne, VOYAGEZ. Scènes de voyages dans l'Amérique du sud, Voyage du père Marquette au Mississippi, Voyages et recherches en Égypte. Voyage archéologique à Ninive, ETUDES SUR LE MOYEN-ÂGE. Excursion en Bourgogne, Études sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE. Un drama de la Chouannerie; épisode de 1794. La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le souterrain de Neauilles. Esther. La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique. La leçon d'une sœur. Les bains de Lavey. Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Stabat Mater de Pergolèze. La conquête du trépassé. Chambord. Aux Enfants. La ruite des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des moines. Est.—1793. Le Fantôme de Molière à Pénzinas. Richard Cromwell. Le franc bigre. Le Prétophobe de la ferté-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc de Normandie. La baye-des-trépassés, Abélard, Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend. L'ombre d'Éric, L'homme devant l'orage. L'Empereur de la Doctrine chrétienne. Le Jeudi-Saint à St.-Louis du Missouri. Cour Divine. Le député sortant. Une chasse aux nègres-marons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'hôtel de Rambouillet. Pèlerinage en Lorraine. Providence. Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorieux. L'Église St. Vincent de Paul. L'orgue de Fribourg. La prière du soir par une tempête. Les muses. Les enfants. L'Esprit du mal. Le suicide. Environs de Jérusalem. Gâteau des Rois. Terre! Terre!

St. Patrice et l'Irlande. L'arc-en-ciel. ETUDES HISTORIQUES. Les Steppes de Hongrie, Études physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Servie, Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemark, La Santa-Casa, Le bois des lauriers, La colline des Autici, Notice sur l'Église St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France. Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes, De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Psammithichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre, ETUDES ARTISTIQUES. De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs. ETUDES RELIGIEUSES. Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu. Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs. Méditations sociales, religieuses et littéraires, Liberté de l'Église, Espérance d'un catholique, Paris religieux.—Esquisses de mœurs, ETUDES PHILOLOGIQUES. Études sur l'histoire de l'Éloquence en France, ETUDES SCIENTIFIQUES. Du mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

CRITIQUES LITTÉRAIRES. Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit. ETUDES LITTÉRAIRES. Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier, ETUDES MORALES. Le philanthrope, L'homme pirogue, MELANGES HISTORIQUE. De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge. Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel, Monsieur Vincent, L'Exilé, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban, CRITIQUES RELIGIEUSES. L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse. BIOGRAPHIES. L'abbé Lacordaire.—L'abbé de Ravignan, —M. de Chateaubriand.—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Aflre.—O. Barrot,—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,— Abd-el-Kader. JOS GAUVIN, No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC. Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincallerie et Ferronnerie. dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tout les effets dont on a besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public. Rue La Fabrique, Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. JOS. GAUVIN. Québec, 25 mai 1849. CHARLES BAILLARGE, PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et en outre deux Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre. AVANTAGES.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant un an. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (franc de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille. PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-4d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire. Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal..... MM. E. R. Fabre, écr. Trois-Rivières..... P. Nourie, écr. Répigny..... A. Dallaire, inst. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr, Stanstead..... Mr. l'abbé Champeau, Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, inst. Beaumont..... Chs. LeTallier, écr. St. Thomas, (en bas)..... J. D. Lépine, écr. N. P. Islet..... L. Ballentyne, écr. Atp. St. Anne la Pocatière, écr. N. P. St. Charles, (riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labrecque, écr. Isle-Verte..... H. Roy, écuier. Rimouski..... John Heath, écr. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, écr. Beauport..... Mr. l'abbé Bernard. Châteauguay..... L. C. LeFrançois, écr. Lotbinière..... J. Filteau, écr. N. P. St. Eustache, (Dist. M.)..... Damase Robit, écr. N. P. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, écr. N. P. Malbaie..... Mr. l'abbé Godbout. St. François, (Riv. du Sud)..... Philippe Beaulieu. St. Michel..... B. Pouliot, écr. N. P. St. Denis, (en bas)..... F. Jorre, écr. N. P. St. Roch des Aulniers..... L. Tremblay, écr. N. P. Rivière du Loup, (en bas)..... J. B. Pouliot, écr. Ste. Foye..... Mr. B. Marquette. Trois-Pistoles..... P. Fournier, écr. St. Germain..... H. Tanguay, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, inst. Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.